

Drogues : perceptions des produits, des politiques publiques et des usagers

Stanislas Spilka,
Olivier Le Nézet,
Eric Janssen,
Alex Brissot,
Antoine Philippon,
Sandra Chyderiotis

Depuis 1999, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) quantifie les opinions et les perceptions de la population française sur les drogues et les politiques publiques associées grâce à l'enquête EROPP (Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes). Pour ce cinquième exercice, un échantillon de 2 001 individus, représentatif de la population française âgée de 18 à 75 ans, a été constitué selon la méthode des quotas. L'enquête permet d'observer la structuration des opinions autour d'enjeux présents dans le débat public, mais aussi de considérer l'évolution des opinions en France depuis vingt ans. Dans un souci de continuité, la plupart des thèmes étudiés lors des enquêtes précédentes ont été maintenus (par exemple, la dangerosité perçue des différents produits psychoactifs, les représentations des usagers d'héroïne, les opinions sur la législation sur les drogues). En outre, des questions portant sur des sujets d'actualité et des problématiques nouvelles ont été ajoutées.

En 2018, l'enquête EROPP s'est focalisée sur cinq substances psychoactives : le tabac, l'alcool, le cannabis, la cocaïne et l'héroïne. Il s'agit en effet des substances les plus connues et spontanément identifiées comme drogues ou qui sont les plus diffusées en France. C'est le cas notamment pour l'alcool, le tabac, et, dans une moindre mesure, le cannabis (largement consommés au sein de la population française), alors que les usages de cocaïne ou d'héroïne demeurent nettement plus circonscrits [1, 2].

Le cannabis occupe une place particulière dans l'éventail des produits psychoactifs, si bien que l'enquête 2018 a étoffé et développé les questions sur ce produit. Les dernières décennies ont vu sa consommation se développer en France¹, comme dans de nombreux pays. Bien qu'il soit toujours classé comme stupéfiant, en France (depuis la Convention internationale de Genève de 1925) comme au niveau international (conventions de l'ONU 1961, 1971, 1988), plusieurs pays se sont engagés dans une dépénalisation de la détention de petites quantités pour usage personnel [3], voire une légalisation du marché (Canada, Uruguay, certains États américains) [4, 5]. Il est probable que ces évolutions récentes aient pu agir sur les

La cinquième édition de l'enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP 2018) revient sur 20 ans d'évolutions



opinions du grand public et contribuer à une normalisation des comportements de consommation.

Ce numéro de *Tendances* évoque tout d'abord les connaissances liées aux drogues et leur dangerosité perçue. Dans un deuxième temps, il rend compte de l'adhésion des individus aux politiques publiques actuellement en vigueur ou faisant débat en France ou dans d'autres pays. Enfin, une dernière partie propose une synthèse des opinions relatives aux consommateurs de cannabis à travers une classification qui regroupe les individus ayant des points de vue proches. Quand cela est possible, les résultats sont comparés à ceux d'une des enquêtes précédentes.

■ Perceptions des drogues

« La drogue », un sujet rarement jugé préoccupant

En préambule, il était demandé aux enquêtés de se positionner sur leurs motifs de préoccupations pour la société française, parmi une liste de sujets prédéterminés. En 2018, les questions de santé publique proposées (drogue, sida) sont très peu citées comme motifs d'inquiétude, les répondants ayant davantage tendance à se déclarer préoccupés par des problèmes économiques, sociaux ou environnementaux (tableau 1). Ainsi, le thème de « la drogue » est cité par une personne sur huit

1. La part des adultes ayant expérimenté le cannabis est passée de 13 % en 2000 à 45 % en 2017 [2].

(13 %), loin derrière la pauvreté (59 %), le chômage (42 %), la pollution (39 %), l'insécurité (35 %), et devant la question du sida. Cette position relative montre que ce thème ne constitue plus un motif d'inquiétude prédominant.

Connaissance des drogues : relative stabilité dans le temps

Le sentiment d'information sur les drogues a sensiblement progressé au cours des deux dernières décennies. En 2018, 68 % des répondants estiment être « très bien ou plutôt bien informés sur les drogues », contre 58 % en 1999 [6].

À la question « quelles sont les principales drogues que vous connaissez, ne serait-ce que de nom ? », l'ensemble des personnes interrogées en 2018 citent au moins un produit, le plus souvent une substance illicite (tableau 2). Le cannabis reste le produit le plus communément nommé (88 %), suivi par la cocaïne (68 %) et l'héroïne (50 %). Comme en 1999, l'alcool ou le tabac ne sont avancés spontanément que par une personne sur quatre et seules 10 % ont cité, en 2018, l'un de ces deux produits en première intention. Le crack (15 %), la MDMA (7 %) et la morphine (5 %) sont plus rarement mentionnés. Les expérimentateurs d'au moins une drogue illicite citent en moyenne deux produits de plus que les individus n'en ayant jamais consommé (soit 5 pour les premiers et 3 pour les seconds).

La hiérarchie des produits énumérés n'a pratiquement pas évolué depuis 1999. Notons toutefois que l'ecstasy est aujourd'hui légèrement moins évoquée que par le passé, mais la MDMA (principe actif de l'ecstasy) est plus souvent mentionnée en 2018.

Tableau 1. Taux de réponse à la question « quels sont les deux motifs de préoccupations pour la société française qui vous inquiètent le plus ? » (en %)

	2002	2013	2018
Pauvreté	34	54	59
Chômage	33	61	42
Pollution	29	16	39
Insécurité	50	33	35
Drogue	23	25	13
Sida	29	9	6

Lecture : 59 % des personnes interrogées déclarent la pauvreté comme un des deux motifs de préoccupation parmi les 6 modalités de réponse proposées.

Sources : EROPP 2002, 2013, 2018 ; OFDT

La plupart des personnes sont en mesure de hiérarchiser correctement les niveaux de diffusion de ces produits en France. Les trois quarts (76 %) des répondants déclarent ainsi que le cannabis est la substance illicite la plus consommée. Une minorité pense qu'il s'agit de la cocaïne (7 %), de l'ecstasy (5 %) ou de l'héroïne (2 %), alors que, 10 % des personnes ne se sont pas prononcées.

Dans un deuxième temps, les répondants étaient invités à donner une estimation indicative de la proportion de consommateurs de cannabis et de cocaïne. Un interviewé sur deux (51 %) considère (à juste titre) que « la moitié environ » des personnes en France ont déjà consommé du cannabis dans leur vie. Trois sur dix (31 %) pensent que « la plupart » ont expérimenté ce produit et 14 % répondent « très peu ».

Concernant la cocaïne, 71 % des enquêtés estiment que la proportion d'expérimentateurs est limitée (« très peu »²). En revanche, près de un répondant sur cinq (18 %) pense que la moitié des Français

Tableau 2. Produits cités spontanément en tant que drogues (en %)

	1999	2018
Cannabis	77	88
Cocaïne	53	68
Héroïne	45	50
LSD	28	30
Ecstasy	39	27
Alcool	21	24
Tabac	21	22
Crack	12	15
Autres opiacés	8	10
MDMA	Nd	7
Morphine	8	5
Autre produit cité (cham-pignons hallucinogènes, GHB, kétamine...)	16	23

Note : en 1999, la MDMA était parfois citée parmi les autres produits.

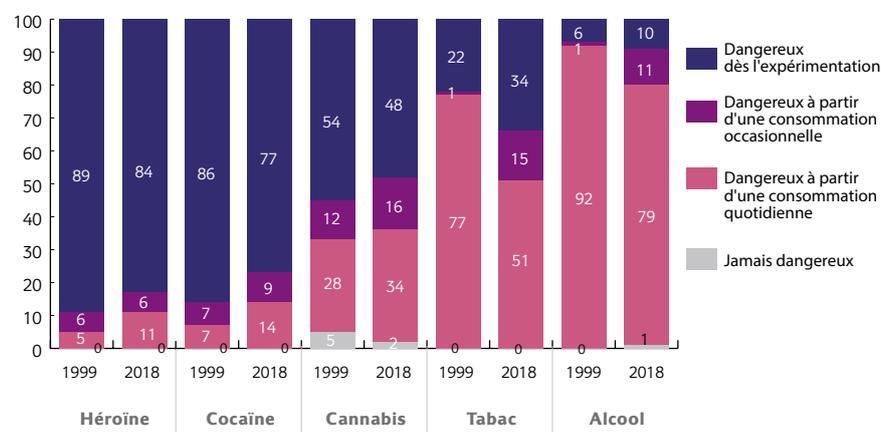
Sources : EROPP 1999, 2018 ; OFDT

l'ont expérimentée et que ce phénomène toucherait même « la plupart » des adultes selon 6 % d'entre eux.

Les expérimentateurs d'au moins une drogue illicite sont plus nombreux à surestimer la diffusion du cannabis en France. À rebours, les non-initiés minimisent nettement la part des expérimentateurs, ce qui témoigne d'une attitude courante dans les enquêtes d'opinion, consistant à sureprésenter sa propre situation.

Bien que la plupart des personnes interrogées ne citent pas spontanément le tabac ou l'alcool comme des drogues, deux tiers d'entre elles (66 %) adhèrent à l'opinion que « l'abus d'alcool pose plus de problèmes à la société que l'usage de drogues (illicites) » et plus de la moitié (55 %) pensent de même pour le tabagisme. Ces opinions sont restées stables depuis 2002 [7]. Enfin, seuls 28 % des enquêtés sont « tout à fait »

Figure 1. Seuil de dangerosité perçue de différentes drogues en 1999 et en 2018 (en %)



Sources : EROPP 1999, 2018 ; OFDT

2. En 2017, la cocaïne avait été expérimentée par 5,6 % des adultes de 18 à 64 ans selon le Baromètre santé de Santé publique France (SpF).

ou « plutôt » d'accord avec l'opinion « on peut arriver à ce que personne ne fume de tabac ». Ils sont environ deux fois moins nombreux (17 %) à estimer qu'« on peut arriver à ce que personne ne boive d'alcool ».

Tabac et alcool : évolution des seuils de dangerosité perçue

Depuis vingt ans, les personnes interrogées continuent d'estimer très majoritairement que les produits illicites autres que le cannabis constituent un risque majeur pour la santé, et ce dès qu'on les essaie. En 2018, 84 % considèrent l'héroïne comme dangereuse dès son expérimentation, ils sont 77 % pour la cocaïne (figure 1). Ces proportions sont en légère baisse par rapport à 1999, tandis que les enquêtés sont désormais un peu plus nombreux à considérer que la cocaïne et l'héroïne ne seraient dangereuses qu'à partir d'une consommation quotidienne.

Pour le cannabis, une personne sur deux (48 %) considère que sa consommation représente un risque dès le premier usage, alors qu'un tiers des répondants (34 %) situe le seuil de dangerosité à partir d'une consommation quotidienne et 16 % à partir d'une consommation occasionnelle (dont aucune définition n'est précisée). Comme pour les autres substances illicites, on observe un déplacement du seuil de dangerosité perçue du cannabis, de l'expérimentation vers une consommation au moins occasionnelle. Cette dangerosité se traduit pour la plupart des enquêtés en termes de dépendance : 85 % d'entre eux considèrent qu'un fumeur de cannabis peut devenir « dépendant au point de ne plus pouvoir s'en passer ». Le cannabis est, avec l'alcool, la seule substance qu'une très petite proportion considère comme jamais dangereuse (respectivement 2 % et 1 %).

La perception de la dangerosité du cannabis est fortement liée à l'expérimentation d'une drogue illicite. Ainsi, les personnes ayant déjà consommé elles-mêmes une drogue illicite ont moins tendance à considérer les substances comme dangereuses dès leur expérimentation : seules 33 % d'entre elles déclarent que le cannabis est dangereux pour la santé dès l'expérimentation, contre 57 % des personnes qui n'ont jamais consommé un produit illicite (voir encadré ci-contre).

À l'inverse des produits illicites, seule une minorité d'enquêtés perçoit les substances licites comme dangereuses dès la première consommation : 34 % pour le tabac et 10 % pour l'alcool. Pour ces produits, c'est principalement l'usage quotidien qui est cité comme dangereux, par respectivement 51 % et 79 % des répondants. L'estimation du

seuil de dangerosité a surtout évolué pour le tabac, puisque, désormais, pratiquement un Français sur deux (49 %) considère que l'expérimentation ou la consommation occasionnelle constituent déjà des usages nocifs et dangereux pour la santé. Ils étaient moins de un sur quatre il y a vingt ans (22 %).

Une fois encore, la proximité avec ces deux produits influence la perception des personnes interrogées. Les

enquêtés se déclarant fumeurs sont moins nombreux que les autres à classer le tabac comme dangereux dès l'expérimentation (28 % contre 36 %) et plus nombreux à le considérer dangereux simplement à partir d'une consommation quotidienne (56 % contre 49 %). Il en va de même pour l'alcool : les personnes buvant au moins une fois par semaine sont 5 % à indiquer qu'il est dangereux dès l'expérimentation, contre 11 % de celles qui boivent moins souvent ou pas du tout.

La « proximité » avec les substances, principal facteur associé aux opinions sur les drogues

Les opinions sur les drogues en général, ou sur le cannabis en particulier, varient significativement selon le sexe et l'âge des enquêtés. Mais ces différences ont tendance à s'estomper lorsqu'on analyse les opinions en fonction de la « proximité » entre les répondants et les drogues. Ainsi, les opinions et représentations relatives aux substances psychoactives sont fortement associées au fait d'en avoir déjà expérimenté, voire d'en consommer régulièrement, ou simplement de compter des gens qui en consomment dans son entourage. Dès lors, les différences d'opinion selon le sexe et l'âge peuvent s'expliquer en grande partie par des différences de niveau de consommation entre ces catégories.

Par exemple, dans le cas du cannabis, les jeunes adultes expriment des représentations plus positives que ceux plus âgés. Or, en 2017, 17,7 % des 26-34 ans étaient usagers dans l'année de cannabis, contre 1,6 % des 55-64 ans [2]. De la même manière, ces opinions positives étaient davantage portées par les hommes, qui sont deux fois plus nombreux que les femmes à avoir fumé du cannabis dans l'année.

D'autres facteurs socio-économiques sont susceptibles de structurer les opinions, comme par exemple le statut social et professionnel des répondants.

En bref



Tabac

- Pour **54 %** des enquêtés, on est moins bien accepté quand on est fumeur.
- **15 %** des personnes interrogées estiment que l'on peut fumer jusqu'à 10 cigarettes par jour sans danger pour la santé.
- **37 %** jugent la cigarette électronique moins nocive que la cigarette ordinaire, **6 %** la jugent plus nocive, **46 %** aussi nocive et 11 % ne savent pas.



Alcool

- Pour **56 %** des enquêtés, offrir ou boire de l'alcool fait partie des règles du savoir-vivre.
- **36 %** n'ont jamais remarqué la présence sur les bouteilles d'alcool d'un logo avertissant des dangers de l'alcool pour les femmes enceintes*.
- **23 %** des répondants se souviennent avoir vu ou entendu une publicité pour une boisson alcoolisée au cours de la dernière semaine.
- **45 %** des personnes considèrent qu'il est acceptable de boire son premier verre d'alcool avant 18 ans.

(*) rendu obligatoire sur les bouteilles de boissons alcoolisées depuis 2007 (arrêté ministériel du 2 octobre 2006) [8].

■ Politiques publiques : entre assentiment et volonté de changements

Quelles peines pour les usagers de drogues ? Rejet de l'emprisonnement et adhésion aux mesures de soins

L'enquête s'est intéressée aux opinions concernant les réponses pénales à l'usage de drogues. La quasi-totalité (93 %) des répondants considèrent que l'obligation de soins pour les consommateurs est une « très bonne chose » ou « plutôt une bonne chose » (respectivement 53 % et 40 %). Cette opinion est stable depuis 1999.

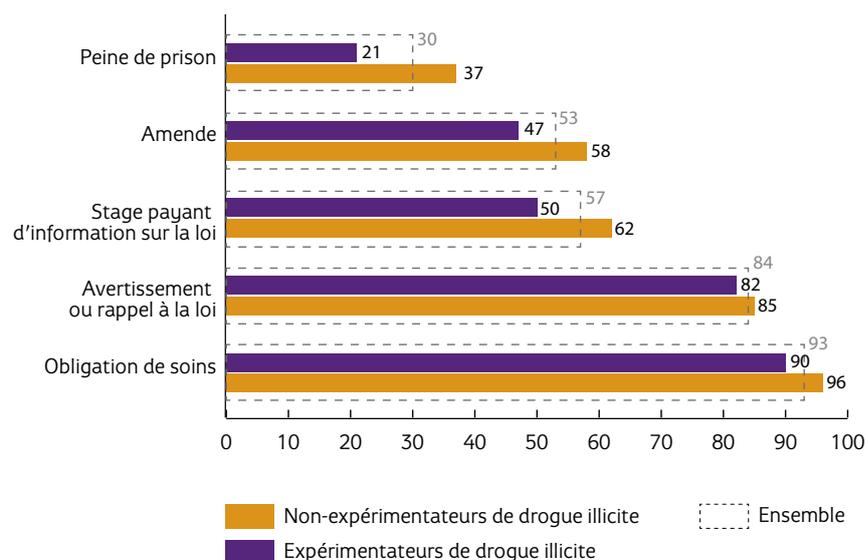
Plus de la moitié des enquêtés adhèrent au principe d'une amende (53 %) ou « d'imposer un stage payant d'information sur la loi » (57 %, figure 2). En revanche, sept répondants sur dix (70 %) considèrent que la possibilité d'une « peine de prison pour les consommateurs » est une mauvaise chose. L'avertissement ou le rappel à la loi est une modalité de sanction soutenue par 84 % des répondants. Les personnes ayant expérimenté une drogue illicite au cours de leur vie ont davantage tendance à se prononcer contre tous les types de mesures pénales. Ainsi, ils ne sont que 21 % à approuver la possibilité d'infliger une peine de prison aux usagers de drogues illicites, contre 37 % parmi les non-expérimentateurs. Il en va de même concernant l'amende (47 % contre 58 %) et le stage payant d'information sur la loi (50 % contre 62 %).

En outre, si 36 % des enquêtés sont d'accord avec l'idée que « l'interdiction des drogues est une atteinte au droit de faire ce que l'on veut avec son corps », seuls 15 % estiment que « toutes les drogues illicites pourraient être mises en vente libre comme le tabac ou l'alcool ».

Interrogés uniquement à propos des sanctions pour usage de cannabis, l'opinion des enquêtés ne varie pas concernant le recours aux peines d'amendes, aux avertissements ou rappels à la loi et aux stages payants d'information. Mais ils se montrent un peu moins favorables à la possibilité d'une peine de prison (23 %) et à celle d'une obligation de soins (82 %).

Hormis l'approbation des amendes qui est restée stable, l'adhésion à chacune de ces dispositions est en baisse par rapport à 2013 (36 % des enquêtés se prononçaient alors en faveur d'une peine de prison pour les consommateurs de cannabis) [9]. Là encore, les expérimentateurs d'une substance illicite (il s'agit principalement de cannabis) sont moins enclins à accepter les mesures législatives en vigueur : ils ne sont que 12 % à considérer qu'une peine de prison est une réponse pénale adaptée

Figure 2. Part des enquêtés considérant comme « une très bonne chose » ou « plutôt une bonne chose » chacune des possibilités de réponse pénale à la consommation de drogues, selon qu'ils aient ou non déjà expérimenté une drogue illicite au cours de leur vie (en %)



Source : EROPP 2018 ; OFDT

pour l'usage de cannabis et 39 % à approuver la possibilité d'une amende, contre respectivement 30 % et 60 % des personnes n'ayant jamais consommé de drogue illicite.

Opinions partagées sur la légalisation du cannabis, mais consensus en faveur de son usage médical

En 2018, 45 % des personnes interrogées ont répondu positivement à la question « seriez-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord pour que le cannabis soit légalisé ? », qui était posée pour la première fois dans l'enquête. Dix-neuf pour cent sont « tout à fait d'accord » et 26 % « plutôt d'accord » (figure 3), alors que 33 % se déclarent « pas du tout d'accord » et 21 % « plutôt pas d'accord » (1 % ne se sont pas prononcés). Cette opinion est fortement liée au fait d'avoir déjà consommé du cannabis : ceux qui l'ont expérimenté se sont déclarés à 66 % en faveur de la légalisation, contre 29 % parmi ceux qui ne l'ont jamais essayé. Les usagers récents (individus ayant consommé du cannabis au moins une fois durant le mois précédant l'enquête) sont 94 % à se prononcer en faveur de la légalisation du cannabis.

Les Français sont un peu moins nombreux à adhérer à l'idée selon laquelle « le cannabis pourrait être mis en vente libre comme le tabac ou l'alcool » (38 %), certains partisans de la légalisation pouvant souhaiter un autre modèle de régulation plus ou moins contraignant. Cette proportion apparaît néanmoins en progression par rapport à 2013 [9], où ils étaient 23 % à adhérer à cette idée.

En revanche, alors que la question était posée pour la première fois, l'adhésion à l'usage « médical » du cannabis³ s'avère massive : 91 % des répondants soutiennent le principe de prescription du cannabis « par les médecins dans le cadre de certaines maladies graves ou chroniques » (56 % « tout à fait d'accord » et 35 % « plutôt d'accord »).

Enfin, 40 % des répondants soutiennent qu'« il faudrait permettre à ceux qui le veulent de cultiver de petites quantités de cannabis pour leur consommation personnelle ». Comme pour la légalisation, cette opinion varie fortement selon l'usage de cannabis au cours de la vie (63 % d'opinions favorables parmi les personnes ayant déjà essayé le cannabis, contre 22 % parmi les autres).

Large approbation de la prévention et de la réduction des risques

Mise en place il y a plus de trente ans, la politique de réduction des risques et des dommages (RdRD) s'est institutionnalisée au cours du temps, avec comme point d'orgue la reconnaissance législative des principes qui la sous-tendent en 2016 [10]. Les dispositifs de prévention et de réduction des risques récoltent une large approbation. La quasi-totalité des enquêtés (98 %) est d'accord avec la phrase : « Afin de diminuer les risques pour la santé, certains pensent qu'il faut parler ouvertement des drogues et de

3. Au moment de la passation de l'enquête, l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) venait de créer un Comité scientifique spécialisé temporaire (CSST) sur l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis à visée thérapeutique en France. Ce comité a rendu ses premières conclusions le 13 décembre 2018.

leurs effets avec les jeunes ». De plus, 75 % des répondants pensent « qu'il faut informer les consommateurs de drogues sur la façon la moins dangereuse de les consommer ». Ils sont même 82 % à considérer comme une bonne chose le fait qu'« il existe aujourd'hui des trousses avec des seringues stériles et du matériel d'injection, qui sont mises à la disposition des usagers de drogues pour limiter les risques d'infection et la transmission de maladies ».

À ce titre, plusieurs questions d'opinion ont été posées sur les salles de consommation à moindre risque, présentées comme « des espaces réservés aux personnes qui s'injectent des drogues, où elles peuvent venir consommer les produits qu'elles apportent dans de bonnes conditions sanitaires en présence d'un personnel formé afin d'éviter les overdoses et les infections et d'éviter qu'elles ne s'injectent dans l'espace public ».

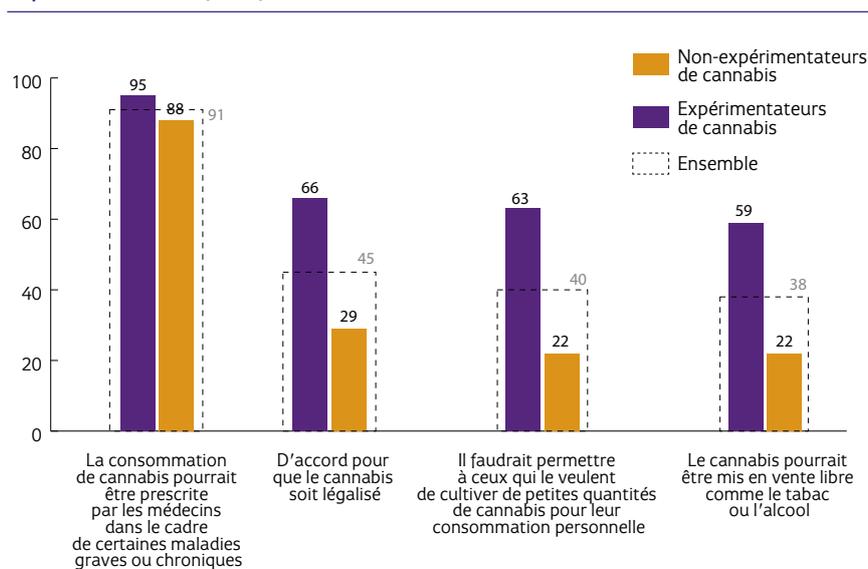
Les répondants étaient 82 % à avoir déjà entendu parler de ces salles avant l'enquête et 80 % à penser que l'existence de deux de ces salles en France (ouvertes en 2016 à Paris puis à Strasbourg) est une bonne chose, à plus forte raison s'ils en avaient déjà entendu parler [11]. Enfin, 76 % des enquêtés estiment « qu'il serait nécessaire aujourd'hui d'ouvrir des salles de ce type dans d'autres villes en France ».

Tabac et alcool : réduire l'accès plutôt qu'augmenter les prix

Concernant les substances licites, la majorité des personnes interrogées se déclare en désaccord avec le principe de les taxer davantage dans le but d'en réduire la consommation : 45 % partagent l'idée qu'il faille « continuer d'augmenter le prix des cigarettes pour en limiter la consommation », soit 17 % des fumeurs et 55 % des non-fumeurs. C'est d'autant plus vrai pour l'alcool : seuls 32 % des répondants approuvent la phrase « certains pensent que, comme pour les cigarettes, il faudrait augmenter régulièrement le prix des boissons alcoolisées pour en limiter la consommation » (22 % des usagers hebdomadaires d'alcool et 36 % des non-usagers hebdomadaires).

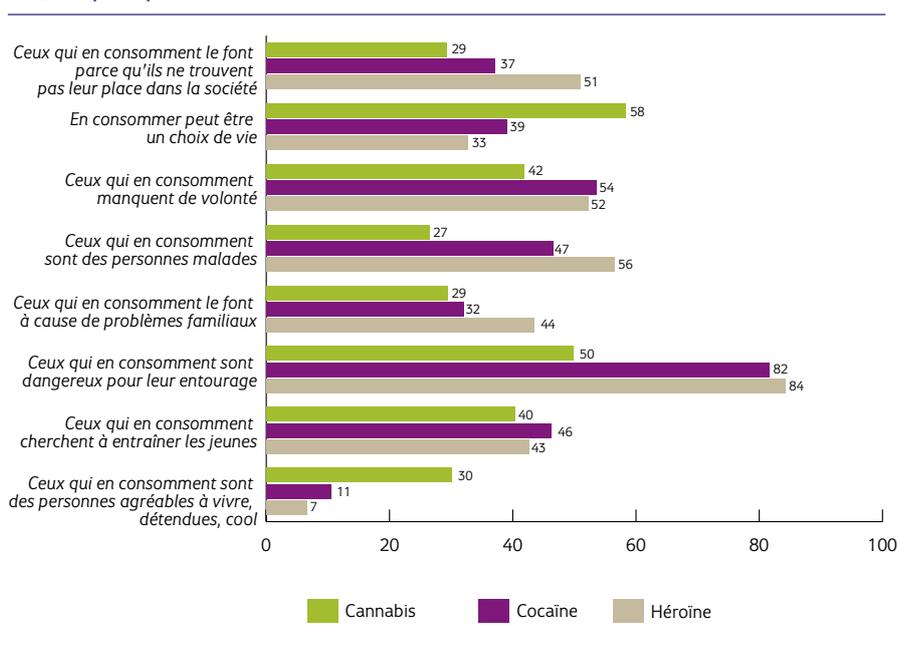
Concernant l'alcool, les enquêtés se montrent plus favorables à des mesures limitant la visibilité des produits, similaires à celles en vigueur pour le tabac. Ainsi, deux tiers des personnes interrogées se déclarent en faveur d'une interdiction totale de la publicité pour l'alcool : 38 % « tout à fait d'accord » et 27 % « plutôt d'accord ». Ils seraient aussi partisans de ne vendre des boissons alcoolisées que dans des boutiques spécialisées (30 % « tout à fait d'accord » et 31 % « plutôt d'accord »),

Figure 3. Opinions sur des modifications de la législation sur le cannabis selon le fait de l'avoir expérimenté ou non (en %)



Source : EROPP 2018 ; OFDT

Figure 4. Représentations des Français sur les consommateurs de différentes drogues illicites en 2018 (en %)



Source : EROPP 2018 ; OFDT

comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays scandinaves et dans de nombreux États canadiens, ce qui a pour effet d'en réduire l'accessibilité et de contrôler plus systématiquement l'âge des acheteurs⁴.

Représentations des usagers

Des usagers de drogues illicites toujours perçus comme menaçants

Plus de huit personnes sur dix (84 %) déclarent être « tout à fait » ou « plutôt d'accord » avec le fait que « ceux

qui consomment de l'héroïne sont dangereux pour leur entourage », une proportion similaire à celle observée pour la cocaïne (82 %, figure 4). Ces niveaux sont stables depuis 2008 [12]. Les consommateurs de cannabis sont nettement moins perçus comme dangereux pour l'entourage : 50 % en 2018, contre 66 % en 2013.

4. La question posée était : « Pour limiter la consommation d'alcool, notamment chez les adolescents, dans certains pays en Europe, les boissons alcoolisées sont vendues dans des boutiques spécialisées et non dans les magasins d'alimentation générale (épiceries, supérettes, supermarchés, etc.). Certains pensent qu'il faudrait faire de même en France. »

Pour autant, la part des personnes enquêtées estimant que les usagers de drogues « cherchent à entraîner les jeunes » varie peu d'une substance à l'autre : 40 % pour le cannabis, 43 % pour l'héroïne et 46 % pour la cocaïne. À l'inverse, trois répondants sur dix (30 %)

voient les usagers de cannabis comme des personnes « agréables, détendues, cool », opinion plus rare à propos des usagers de cocaïne (11 %) ou d'héroïne (7 %). La représentation des usagers de drogues demeure donc très différenciée selon le produit en cause.

Les usagers d'héroïne vus comme des malades, contrairement à ceux de cannabis

Alors que l'usage de cannabis est considéré comme relevant d'un « choix de vie » par 58 % des enquêtés, ils ne sont que 39 % à le penser de l'usage de cocaïne et 33 % pour celui d'héroïne. Les usagers de ce dernier produit sont plus souvent considérés comme étant « des personnes malades » (56 %), alors que c'est beaucoup moins le cas des consommateurs de cannabis (27 %), ceux qui prennent de la cocaïne occupant une position intermédiaire (47 %). Le manque de volonté est associé à l'usage d'héroïne pour 52 % des répondants, à celui de cocaïne pour 54 % et à l'usage de cannabis pour 42 %.

Enfin, une partie des Français considèrent également que des causes extérieures à l'individu peuvent l'amener à consommer des drogues illicites, avec le même gradient entre substances. Ainsi, 51 % des enquêtés considèrent que « ceux qui consomment de l'héroïne le font parce qu'ils ne trouvent pas leur place dans la société ». Ils sont 37 % à le penser de ceux qui prennent de la cocaïne et 29 % à propos de ceux qui consomment du cannabis.

Par ailleurs, pour 44 % des répondants, l'usage d'héroïne serait lié à des problèmes familiaux, cette dimension n'étant respectivement citée que par 32 % et par 29 % d'entre eux à propos des usagers de cocaïne et de cannabis.

Ainsi, les représentations morales associées aux usagers d'héroïne, considérés comme des individus déviants, malades et manquant de volonté, perdurent depuis 1999.

■ Structure des opinions sur l'usage de cannabis

Afin de résumer la grande diversité des opinions sur les usagers de cannabis, les répondants ayant exprimé des jugements analogues sur les usagers et sur le cadre législatif ont été regroupés par analyse factorielle des correspondances (voir méthodologie ci-contre).

Cinq classes se dégagent ainsi (voir p. 7), réunissant une proportion variable de répondants : la plus importante rassemble un tiers des répondants (34 %), la plus petite 7 %. Ces catégories peuvent être vues comme autant de courants d'opinions traversant la société au sujet de l'usage de cannabis.

Méthodologie

L'enquête EROPP 2018 a interrogé par téléphone un échantillon de 2 001 individus du 12 novembre au 18 décembre 2018. L'échantillon a été constitué par quotas, méthode empirique bien adaptée aux petits échantillons. Contrairement aux quatre premiers exercices qui interrogeaient une population âgée de 15 à 75 ans, l'exercice 2018 s'est limité aux 18-75 ans – les enquêtes auprès des mineurs étant désormais plus difficiles à mener, notamment sur un sujet sensible tel que les drogues.

La passation des questionnaires, confiée à l'institut de sondage IFOP, a été réalisée avec le système d'interview par téléphone assistée par ordinateur (système CATI, « Computer-assisted telephone interview »). Les interviews ont eu lieu du lundi au vendredi de midi à 21 heures et le samedi de 10 heures à 19 heures et ont duré 30 minutes en moyenne. Deux bases de sondage de numéros de téléphone générés aléatoirement ont été constituées, la première étant composée de numéros de téléphone fixe (45 %) et la seconde de téléphones mobiles (55 %). L'échantillon filaire a été constitué en plusieurs étapes : tout d'abord, un tirage aléatoire de numéros ayant un préfixe dit « géographique » (numéros commençant par 01 à 05) a été effectué dans un annuaire en respectant une stratification par région et taille d'agglomération. Puis, une incrémentation des numéros de téléphones issus de ce tirage a été réalisée afin d'atteindre les individus sur listes rouge ou orange. Faute d'annuaire, les numéros dégroupés (numéros commençant par 09) ont été tirés aléatoirement. De même pour les numéros de mobiles, un tirage aléatoire a eu lieu en respectant les préfixes et le nombre d'abonnés attribués par l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) à chaque opérateur. Le plan d'échantillonnage a été élaboré à partir des données de l'enquête emploi de l'INSEE et la représentativité de l'échantillon a été assurée par un redressement sur les critères suivants : l'âge croisé avec le sexe, la catégorie socio-professionnelle du répondant, la région du foyer et la taille de l'agglomération.

Pour autant, les résultats obtenus ne sont pas parfaitement représentatifs de la population française : du fait de la taille de l'échantillon, de la méthode des quotas et du mode de collecte, des biais non maîtrisés peuvent subsister.

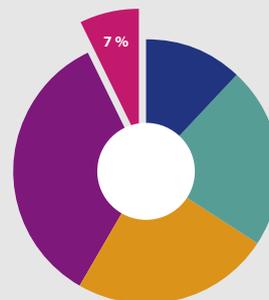
Parmi les personnes interrogées, 56 % n'ont jamais expérimenté une drogue illicite, 32 % ont déjà expérimenté le cannabis, 11 % le cannabis et au moins une autre drogue illicite et 1 % au moins une drogue autre que le cannabis. Au total, 43 % ont donc expérimenté le cannabis et 12 % une autre drogue illicite.

L'analyse factorielle des correspondances (AFC) effectuée pour classer les opinions sur l'usage de cannabis est une technique statistique visant à regrouper et hiérarchiser l'information collectée par un ensemble de variables catégorielles en mesurant les associations qui les unissent les uns aux autres. En fonction de la proximité de leurs réponses, les individus sont ensuite agrégés par une méthode dite de classification ascendante hiérarchique, jusqu'à constituer quelques grands groupes synthétiques, non seulement homogènes (minimisation de la variabilité intra-groupe) mais aussi très différenciés les uns des autres (maximisation de la variabilité intergroupe). Dans le cas présent, 20 variables d'opinions sur la législation et les usages de cannabis ont été retenues dans l'analyse (opinions sur les usagers de cannabis, sur les sanctions pénales pour usage de cannabis en vigueur au moment de l'enquête et sur les scénarios de changements législatifs).

Les « répressifs »

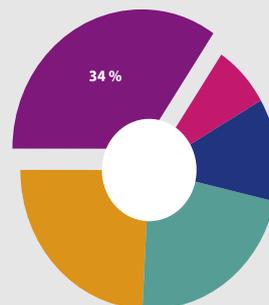
Se montrent radicalement opposés à tout assouplissement législatif

Ce positionnement comprend une part importante de femmes et de retraités ou autres inactifs, qui se prononcent en faveur d'une approche essentiellement répressive de l'usage de cannabis : ces répondants estiment que le cannabis est une drogue comme les autres, ses usagers étant aussi malades et dangereux que des consommateurs d'héroïne. Plus de la moitié des membres adhèrent à la possibilité d'infliger une peine de prison aux consommateurs de cannabis (58 %) et toutes les options d'assouplissement législatif en la matière sont rejetées. En particulier, ce groupe concentre la quasi-totalité des opinions négatives sur l'usage à des fins médicales du cannabis (99 % y sont défavorables).

**Les « conservateurs »**

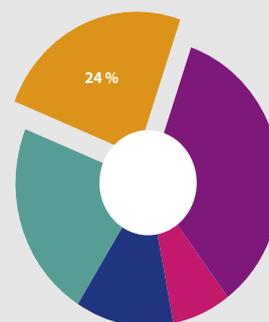
Perçoivent l'usage de cannabis comme dangereux et sont favorables à la réponse pénale, sauf la peine de prison

Ce groupe est majoritairement constitué de femmes et d'individus n'ayant jamais fumé de cannabis. La moitié de ses membres considèrent que les consommateurs de cannabis « manquent de volonté » (47 %) et « cherchent à entraîner les jeunes » (50 %) et deux tiers (66 %) les voient comme des individus dangereux. Les dimensions sociales et de santé sont peu mobilisées dans leur appréhension du phénomène, davantage assimilé à un choix individuel. Les répondants appuient le principe d'amendes (67 %) ou d'injonctions thérapeutiques (91 %) aux consommateurs, mais sont peu nombreux à se prononcer contre la possibilité d'une peine de prison pour les usagers (29 %). De plus, ils s'opposent à toute légalisation du cannabis (68 %), à la suppression des sanctions pour les consommateurs (69 %) et à l'autoculture (87 %). Cependant, ils plébiscitent l'usage à des fins médicales du cannabis (97 %).

**Les « modérés »**

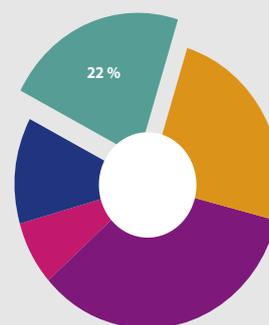
Pour le développement de l'approche médico-sociale tout en maintenant un cadre pénal

Cette classe regroupe le plus souvent des femmes et des personnes de plus de 55 ans. Ses membres ont tendance à répondre de manière nuancée : ils optent plus souvent que la moyenne pour les modalités intermédiaires « plutôt d'accord » ou « plutôt pas d'accord ». Les trois quarts d'entre eux (75 %) jugent que les consommateurs de cannabis sont « dangereux pour leur entourage », mais ils sont avant tout perçus comme victimes de leur consommation : 57 % des membres de ce groupe considèrent que les gens qui consomment du cannabis sont des malades, 71 % qu'ils en consomment parce qu'ils ne trouvent pas leur place dans la société, 73 % à cause de problèmes familiaux. Leurs opinions envers un traitement répressif de l'usage de cannabis sont dans la moyenne (27 % favorables aux peines de prison, 57 % aux amendes), mais les mesures alternatives (injonction thérapeutique, stage de sensibilisation ou simple rappel à la loi) sont largement approuvées. En revanche, bien que plutôt opposés à la légalisation du cannabis (63 %) et à sa mise en vente libre (70 %), la moitié d'entre eux se positionnent néanmoins en faveur d'un abandon des sanctions pour simple consommation de cannabis.

**Les « réformateurs prudents »**

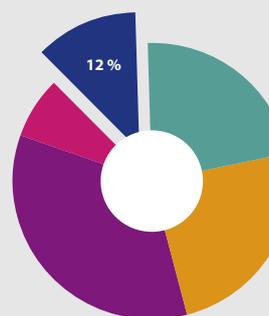
Favorables à la légalisation du cannabis tout en s'inquiétant des risques pour la santé

Dans cette classe plutôt masculine, les jeunes sont particulièrement surreprésentés (36 % sont âgés de 18 à 34 ans, contre 27 % dans l'ensemble de l'échantillon). Eux-mêmes souvent expérimentateurs de cannabis (65 %), ils sont nombreux à considérer son usage comme l'expression d'un choix de vie (70 %). Ils se montrent très favorables à sa légalisation (75 %) et à l'abandon de toute forme de sanction pour les simples consommateurs (79 %). Mais, considérant malgré tout le produit comme potentiellement dangereux, ils souhaitent le maintien de la possibilité pour la justice de prononcer des injonctions thérapeutiques.

**Les « pro-légalisation sans compromis »**

Souhaitent une légalisation totale du cannabis

Cette classe à dominante masculine et plutôt jeune concentre les deux tiers des usagers de cannabis dans l'année. Selon eux, les consommateurs de cannabis ne représentent pas de danger pour leur entourage et leur consommation n'est pas la résultante d'une souffrance particulière. Au contraire, ils semblent y voir la simple expression d'une liberté individuelle. Ils sont radicalement opposés à toutes les dispositions pénales actuellement en vigueur quant à la consommation de cannabis, y compris vis-à-vis des stages de sensibilisation et des injonctions thérapeutiques, et se prononcent presque tous en faveur de la légalisation du produit (88 %) et de son autoculture (83 %).



■ Conclusion

Alors que les drogues ne constituent pas un sujet de préoccupation majeur pour la plupart des individus enquêtés, ceux-ci sont toutefois au fait des grandes tendances et semblent mieux informés que par le passé.

Le tabac et l'alcool sont toujours rarement perçus comme des « drogues », vocable plus communément attribué aux substances illicites. Pour autant, les Français semblent davantage avertis des dommages sanitaires liés à leur consommation. Leurs représentations se sont modifiées au cours des deux dernières décennies, avec un accroissement de la dangerosité perçue du tabac et de l'alcool. Il en découle un renforcement de l'approbation de l'objectif de réduction de l'accessibilité du tabac et de l'alcool, ainsi que de la visibilité des produits alcoolisés.

Concernant les usagers de drogues illicites, les résultats montrent notamment que les opinions demeurent fortement corrélées à la « proximité » avec ce type de substances. Les représentations des usagers de drogues demeurent clivées, avec une dangerosité forte associée à l'héroïne et à la cocaïne, contrairement au cannabis. Comme en 1999, les usagers d'héroïne ou de cocaïne sont considérés de manière ambivalente, à la fois comme des délinquants et comme des victimes. En parallèle, l'enquête permet de constater l'élargissement du socle d'approbation de la prévention et de la réduction des risques, illustré par l'assentiment presque unanime en faveur des salles de consommations à moindre risque.

Les usagers de cannabis sont pour leur part mieux perçus, voire parfois valorisés. Le cannabis est ainsi conforté dans sa place particulière : une partie de la population adhère à l'idée que sa consommation correspond à un choix de vie individuel, mais également au principe de légalisation de sa consommation comme de son commerce. Le souhait de le voir légalisé, porté globalement par des expérimentateurs et des usagers, est encore minoritaire, mais

une partie de ceux qui s'y opposent envisage pour autant des évolutions de la réponse pénale associée au simple usage. Plus généralement, l'enquête montre une plus grande acceptation, au sein de l'opinion publique, à l'égard du cannabis et de ses usagers.

La mesure d'une opinion est à considérer avec précaution, car elle donne à penser qu'elle préexiste chez les enquêtés, alors que ceux-ci la modulent voire la construisent au moment même du sondage. En s'attachant à quantifier une opinion ou un jugement de valeur, une étude comme EROPP fige un « objet » qui, par sa nature, est susceptible de varier selon le degré de connaissance des répondants, le contexte socio-politique ou l'écho médiatique de certains événements. Ainsi, les répondants ont pu exprimer des opinions très tranchées sur les drogues, tout en manifestant parfois une mauvaise connaissance du sujet ou en le considérant de faible importance.

Au moment de l'enquête, le Canada venait de légaliser la production et la vente de cannabis (17 octobre 2018), alors que, en France, la possibilité de compléter la législation existante par l'extension de l'amende forfaitaire délictuelle à l'usage de stupéfiants était en discussion (loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice).

Le contexte général de mobilisation sociale contre la fiscalité (mouvement des « gilets jaunes ») est une autre composante de l'actualité qui a pu influencer sur la construction des opinions. Ces revendications, largement médiatisées au moment de l'enquête, sont susceptibles d'avoir accentué la défiance envers le principe d'augmenter le prix d'un produit afin d'en limiter la consommation (quelques répondants y ont fait explicitement référence). Dès lors, les personnes interrogées se révèlent davantage favorables à ce que les pouvoirs publics mobilisent d'autres leviers que le prix pour réduire la consommation, comme par exemple réduire davantage, voire interdire, toute publicité sur l'alcool.

références bibliographiques

1. BECK F., SPILKA S., NGUYEN-THANH V., GAUTIER A., LE NÉZET O., RICHARD J.-B. et GROUPE BAROMÈTRE SANTÉ « Cannabis : usages actuels en population adulte. Résultats de l'enquête Baromètre santé 2016 », *Tendances*, OFDT, n° 119, 2017, 4 p.
2. SPILKA S., RICHARD J.-B., LE NÉZET O., JANSSEN E., BRISSOT A., PHILIPPON A., SHAH J., CHYDERIOTIS S., ANDLER R. et COGORDAN C., « Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2017 », *Tendances*, OFDT, n° 128, 2018, 6 p.
3. EMCDDA, Legal topic overviews: possession of cannabis for personal use. <http://www.emcdda.europa.eu/legal-topic-overviews/cannabis-possession-for-personal-use> [accédé le 15/04/2019].
4. OBRADOVIC I., La légalisation du cannabis au Canada. Genèse et enjeux de la réforme. Note 2018-04, Saint-Denis, OFDT, 2018, 26 p.
5. LALAM N., WEINBERGER D., ALIM D., OBRADOVIC I. et GANDILHON M., Cannalex - Une analyse comparée des expériences de régulation du cannabis (Colorado, État de Washington, Uruguay). Rapport final synthétique, Paris, INHESJ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice) ; OFDT, 2017, 75 p.
6. BECK F. et PERETTI-WATEL P., EROPP 99 : enquête sur les représentations, opinions et perceptions relatives aux psychotropes, Paris, OFDT, 2000, 203 p.
7. BECK F., LEGLEYE S. et PERETTI-WATEL P., Penser les drogues : perceptions des produits et des politiques publiques. EROPP 2002, Paris, OFDT, 2003, 227 p.
8. INPES, Zéro alcool pendant la grossesse : des messages sanitaires pour informer dès le 3 octobre 2007. Communiqué de presse du 26/09/2007. <http://inpes.santepubliquefrance.fr/70000/cp/07/cp070926.asp> [accédé le 15/04/2019].
9. TOVAR M.-L., LE NÉZET O. et BASTIANIC T., « Perceptions et opinions des Français sur les drogues », *Tendances*, OFDT, n° 88, 2013, 6 p.
10. BRISACIER A.-C., DÍAZ GÓMEZ C., MILHET M. et MOREL D'ARLEUX J., « Interventions en réduction des risques et des dommages », dans *Drogues et addictions, données essentielles*, Paris, OFDT, 2019, pp. 95-98.
11. BRISSOT A. et SPILKA S., « Opinions et perceptions sur les drogues en 2018 », dans *Drogues et addictions, données essentielles*, Paris, OFDT, 2019, pp. 87-90.
12. COSTES J.-M., LE NÉZET O., SPILKA S. et LAFFITEAU C., « Dix ans d'évolution des perceptions et des opinions des Français sur les drogues (1999-2008) », *Tendances*, OFDT, n° 71, 2010, 6 p.

tendances

Directeur de la publication - Julien Morel d'Arleux

Comité de rédaction
Christian Ben Lakhdar, Bruno Falissard, Virginie Gautron,
Emmanuelle Godeau, Aurélie Mayet, Frank Zobel

Rédactrice en chef - Julie-Émilie Adès

Infographiste - Frédérique Million
Documentation - Isabelle Michot

Remerciements

Aux membres du comité scientifique et technique de l'enquête EROPP pour leurs conseils et recommandations : François Beck (INSEE), Régis Bigot (Crédoc), Valérie Carrasco (DRESS), Jérôme Cubille (EDF R&D ICAME GRETS), Stéphane Legleye (INSEE), Jean-Baptiste Richard (SpF)

À Thierry Delprat, Cristina Díaz Gómez, Anne de l'Épervier, Carine Mutatayi, Ivana Obradovic, Christophe Palle, Caroline Protais, pour leur relecture attentive ; à Amélie Jaoui (IFOP) et aux enquêteurs de la société Phone city.

Observatoire français des drogues
et des toxicomanies

69, rue de Varenne - 75007 Paris

Tél. : 01 41 62 77 16

Fax : 01 41 62 77 00

e-mail : ofdt@ofdt.fr



www.ofdt.fr